

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL330

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des documents mentionnés au précédent alinéa »,

les mots :

« d'un justificatif d'un statut vaccinal complet ou d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.